Mairie de Huismes
37420

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES
Procès-verbal de la séance du Lundi 3 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTE, Philippe ROGET.

Excusée : Elisabeth BENOIST
Représentée : Aurélie PREUX a donné procuration à Clémence PLANTÉ

Secrétaire de séance : Clémence PLANTÉ

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Septembre est adopté à l'unanimité.
Monsieur HEGRON précise en complément au sujet sur la restructuration des mares qu'est considéré comme telle un plan d'eau compris entre 500m² et 1000m².

Monsieur COLIN demande où en est le recours effectué contre le dispositif du DILICO.
A ce jour, la procédure suit son cours mais Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que ce dispositif va sûrement être reconduit en 2026.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. **SDIS 37 : contribution solidaire pour 2026**
2. **Avis du Conseil Municipal sur les dispositions proposées par EDF lors du 4eme réexamen périodique du réacteur B1 de Chinon**
3. **Ecole :dépenses d'investissement**
4. **Achat de foncier joignant les propriétés communales**
5. **Questions diverses**

1-SDIS 37 : Appel à responsabilité pour une contribution solidaire en 2026
Délibération n° 2025-11-47

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'une lettre de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente du SDIS 37, appelant les collectivités à une contribution ciblée pour l'année 2026.Le besoin en financement supplémentaire est estimé à 4 millions d'euros afin d'équilibrer la section de fonctionnement.
La Présidente du SDIS annonce également la création d'un groupe de travail afin de déterminer la composition du conseil d'administration et s'engage à lancer les travaux nécessaires pour définir les enjeux et la trajectoire budgétaire à partir de 2027.

Le SDIS 37 demande aux collectivités une contribution ciblée sur 2026 à hauteur de 6.20€ supplémentaires par habitant.
Les membres du Conseil Municipal demandent quel est le mode de calcul actuel. Monsieur le Maire indique que le mode de calcul est assez opaque et que les communes du département ne sont pas mises à contribution de façon égalitaire. Le futur groupe de travail aura donc comme mission de redéfinir le mode de calcul du contingent annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité donne son accord à l'augmentation de 6.20€ par habitant au titre du contingent 2026.

2-Avis sur les dispositions proposées par EDF lors du 4eme réexamen périodique du réacteur n° 1

Délibération n° 2025-11-48

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture a transmis un dossier pour avis concernant les dispositions proposées par EDF lors du 4eme réexamen périodique du réacteur N° 1 situé sur le CNPE de Chinon sur la commune d'Avoine.
L'enquête publique ouverte par arrêté de la préfecture d'Indre et Loire en date du 19 septembre 2025 se déroulera du 3 novembre 2025 au 5 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité, (10 voix « pour »,4 absentions : Clémence Planté, Lionel Hégron, Romuald Colin, Pascale Girault) dit que les dispositions présentées par EDF sont suffisantes et donne un avis favorable à la mise en œuvre des dispositions proposées par EDF dans le cadre de l'enquête publique.

3-Ecole : dépenses d'investissement

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de plusieurs devis effectués auprès de la société Manutan pour des besoins matériels à l'école.
Il s'agit de deux ordinateurs portables, d'un tableau blanc et de tables individuelles réglables.
Le montant total de ces dépenses est de 2249.93€ qui ne dépasse pas les crédits ouverts au budget.
Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de ces équipements.

4- Exercice du droit de préférence-Acquisition de parcelles boisées

Délibérations n° 2025-11-50 et n° 2025-11-51

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Maître Allison LOIRAT, notaire à Bourgueil, relatif à la vente de parcelles boisées jouxtant une parcelle communale de même nature, au lieu-dit « La Pente des Perrés ». Il s'agit des parcelles cadastrées C n° 94, C n° 132, C n° 133, C n° 145 et C n° 157 pour une superficie totale de 9425m².Ces cinq parcelles sont vendues au prix de 700.00€.
La commune a également reçu un courrier de Lhersonneau Immobilier qui vend deux parcelles au lieu-dit « les Bois Chilloux » pour une superficie de 3330 m² au prix de 350€.Il s'agit des parcelles cadastrées F n° 884 et F N° 885.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité décide d'acquérir l'ensembles des parcelles mentionnées ci-dessus.

5- Questions diverses :

- ✓ **Statuts du SIEIL : Modifications pour 2025-transfert de la compétence Eclairage Public au SIEIL.** ***Délibération N° 2025-11-49***

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher souhaite adhérer à la compétence éclairage public du SIEIL 37.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher à la compétence éclairage public du SIEIL 37.

✓ **Départ locataire au 8 rue des Ecoles**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire de ce logement quitte celui-ci à compter du 5 novembre 2025.

✓ **Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Orleans :**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une demande de subvention de la part de cette association.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

✓ **Maison 6 rue des Ecoles :**

Monsieur le Maire indique que suite au décès du propriétaire de cette habitation, celle-ci va certainement être mise en vente rapidement par la famille. Il interroge les membres du Conseil Municipal sur l'opportunité pour la commune d'acquérir cette propriété qui jouxte des parcelles communales et située dans le bourg.
Après discussion sur ce sujet, il est convenu de demander une visite des bâtiments puis d'attendre une proposition de prix par les propriétaires.

✓ **Vestiaires du stade de foot :**

Un avis favorable sur le projet a été donné par la commission « Classement des terrains et installations ». La demande de subvention peut désormais être constituée.

✓ **Local des chasseurs :**

Il va être proposé aux chasseurs de donner une existence légale au bâtiment existant en s'appuyant sur le fait qu'il s'agit d'un bâtiment d'intérêt général. L'alimentation électrique est à prévoir et sera à la charge des chasseurs.

✓ **Repas des aînés :**

Monsieur DELUGEAU indique qu'à ce jour 60 personnes sont inscrites.

✓ **Moto cross :**

Monsieur Philippe COIQUIL indique que le moto cross aura lieu le 6 septembre 2026.

✓ **Cimetière :**

Monsieur Guertin informe le conseil municipal que le nouveau logiciel de gestion du cimetière est en cours d'installation. Une formation destinée à l'ensemble du personnel administratif aura lieu deux mercredis matins. La mairie et l'agence postale seront fermées à ces occasions.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Lundi 15 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

La secrétaire de séance
Clémence PLANTÉ

Mairie Huismes Indre et Loire

Le Maire
Denis MOUTARDIER